



# Services des Intercommunales – Accès au Parc à conteneurs (PAC) pour les écoles

Attention la collecte des déchets dangereux organisée sur les PAC est réservée uniquement aux déchets issus de l'activité usuelle des ménages

→ Les écoles ne peuvent donc y déposer leurs déchets dangereux !

ZONE	Accès aux PAC	Autorisation spécifique / Carte d'accès	Déchets acceptés	Particularité	Contact
AIVE	OUI	Oui Demande d'accès en tant que producteur "non ménager"	Papier/carton ; PMC ; DEEE	Organisation de collecte des déchets dangereux (contrat avec AIVE)	Arnaud Leijdeckers (collecte des déchets dangereux) Tél : 063/42.00.39  Eric Compas (resp. accès des producteurs non ménagers) Tél: 061/23.47.25
BEP	OUI	Oui Inscription nécessaire en tant que "mandataire" de l'institution"	Papier/carton (max 1m <sup>3</sup> /j) ; Verre d'emballage ; Métaux ; DEEE (Max 4 grde. pcs et 50kg de ptes. pcs / sem)	Plages horaires limitées (du mardi au vendredi de 9h à 17h)	<a href="http://www.bep.be">http://www.bep.be</a>
HYGEA	NON	/	/	* Papiers/cartons et PMC via la collecte en porte à porte. * Dépôt des DEEE possible au "CTR" – rue de Ciplly, 265 – 7033 Cuesmes – Accès du lundi au vendredi de 7h00 à 13h30	Magali Dubois (personne de référence pour les écoles et enseignants) Tél: 065/41.27.21 <a href="mailto:magali.dubois@hygea.be">magali.dubois@hygea.be</a>
IBW	OUI	Carte à 50€ pour 12 apports d'1m <sup>3</sup> (uniquement encombrants, bois, inertes et déchets verts)	Papier/carton ; Verre d'emballage ; PMC ; DEEE ; Piles	/	Claudy Haenen (responsable PAC) <a href="mailto:chaenen@ibw.be">chaenen@ibw.be</a>
ICDI	OUI	Demande d'une "dérogation" pour l'accès PAC par courrier, mail ou fax (formulaire-type disponible sur le site).	Volume total max 1m <sup>3</sup> /sem pour : Papier/carton ; PMC ; Verre ; Métaux ; DEEE	/	ICDI (Service Etudes et Parcs de Recyclage) Tél: 071/44.00.45 <a href="mailto:etudes@icdi.be">etudes@icdi.be</a> <a href="http://www.icdi.be">www.icdi.be</a>
INTRADEL	OUI	Carte (50€ / an)	Tous déchets collectés (Hors DSM et huiles minérales) Attention : DEEE limité à 8pcs/sem.	/	Virginie Crenier (gestionnaire des cartes d'accès) <a href="mailto:virginie.crenier@intradel.be">virginie.crenier@intradel.be</a>
IPALLE	OUI	Demande via le bureau de Froyennes, soit par mail ou au moyen d'un formulaire à demander au PAC.	Papier/carton ; Verre d'emballage ; PMC ; DEEE ; Piles	/	Centre de Froyennes Tél: 069/84.59.88